REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

D E C R E T Nº 384 /PR

Portant nomination des membres du Comité Militaire de Vigilance.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Proclamation du 22 Décembre I965 ;
VU le Décret N°147/PR du 16 mai 1967, portant formation du Gouvernement
VU L'Ordonnance Nº 8/PR du 6 Avril I967, portant création rôle, composition, organisation, attributions et fonctionnement du Comité Militaire de Vigilance ;
VU le Décret N°111/PR du 10 avril 1967, portant nomination des membres du Comité Militaire de Vigilance ;

Sur Proposition du Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Dahoméennes.

D E C R E T E:

Article Iº:- Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret Nº 111/PR en date du 10 Avril I967 et portant nomination des membres du Comité militaire de Vigilance.

Article 2º:- Sont nommés membres du Comité Militaire de Vigilance :

- Commandant VODOUNOU Oké Marcellin
- " SINZOGAN Benoît
- Capitaine HACHEME Jean Baptiste
- " RODRIGUEZ Richard
- " LAWANI ISSA Raïmi
- " ZOUMAROU Wallis
- Lieutenant GLELE Lucien
- " ADJANONHOUN Augustin
- " GBETOWENOMON Lucien
- " GUEZODJE Vincent
- Sous-Lieutenant HODONOU Sylvestre
- Adjudant-Chef DO REGO Prosper
- Adjudant OROU FICO Léopold
- " SOSSOU Bernard
- " COOVI Gaston

Article 3º:-Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 31 Octobre 1967

par le Président de la République,

Général Christophe SOGLO :-

Ampliations :
PR 4 - Cab. Mil. 2 - CS 6
EM-FAD 20 - SGG 4 - DGN 4
Ministères IO - CRN 4 - IAA 1
DSN 2 - DAI et Préfets 7 -
Gde.Chanc. 1 - DGAJL 2 - JORD 1.